

Liste des 19 acteurs du
Comité Local d'Aide aux Victimes des Vosges

- le Préfet des Vosges ou son représentant ;
- le Procureur près le TGI d'Epinal ou son représentant ;
- le Président du Conseil Départemental ou son représentant ;
- le Directeur Départemental de la Sécurité Publique ou son représentant ;
- le Commandant du groupement de gendarmerie des Vosges ou son représentant
- le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations ou son représentant ;
- le Président de l'Association des Maires et Présidents de communautés des Vosges ou son représentant ;
- le Président du Conseil Départemental de l'Accès au Droit ou son représentant ;
- le Délégué Départemental de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant ;
- le Directeur territorial de Pôle Emploi ou son représentant ;
- le Directeur de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Vosges ou son représentant ;
- le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales des Vosges ou son représentant ;
- le Bâtonnier du Barreau d'Epinal ou son représentant ;
- le Directeur départemental de l'Office National des Anciens Combattants et des Victimes de Guerre ou son représentant ;
- le Président de France Victimes 88 Saint-Dié des Vosges ou son représentant.
- le Directeur du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) des Vosges ou son représentant ;
- le Délégué territorial de la Fédération Nationale des Victimes d'Attentats et d'Accidents Collectifs (Fenvac) ou son représentant ;
- le Directeur du Service d'Aide Médicale Urgente (SAMU) des Vosges ou son représentant ;
- le Responsable de la Cellule d'Urgence Médico-Psychologique (CUMP) des Vosges ou son représentant.